Special Issue/Special Section Guidelines

To download a PDF version of these instructions, [click here].

The *CJPS* will accept proposals for special issues/special sections on an ongoing basis. It will also occasionally issue invitations to contribute proposals for special issues/special sections.

PROPOSALS

The Journal currently accepts submissions for proposed special issues or sections. Proposals should include:

- the name(s) and affiliation(s) of the guest editors;
- the title and a short description of the subject of proposed set of articles;
- the number of articles, in addition to the introduction, to be included in the special issue or special section (note that a special issue normally includes 8 or 9 10,000-word articles while a special section includes 3 to 5 10,000-word articles);
- the authors and titles of the articles (if known);
- whether the articles will be written in English, French or both languages;
- expected date for submission of the articles; and
- proposed cut-off date for submission of revised articles.

After an initial review by the co-editors, the proposal will be reviewed by the CJPS editorial team along with any Editorial Board members who might have research expertise in the area of the submission. If the proposal is accepted, all articles that are part of the proposal must be submitted to CJPS within one year of the approval date. Should this deadline not be met, authors whose articles were part of the submission can choose to have them reviewed individually for possible publication in the CJPS.

PROCEDURES

The following procedures will guide the process for special issue/special section submissions:

- All articles that are part of a special collection will undergo the regular double-blind review and revision process employed by the CJPS;
- One of the CJPS editors will be assigned responsibility for overseeing the set of submissions and will work directly with the guest editor(s);
- The CJPS editor will have final responsibility for all editorial decisions related to the submissions;
- The guest editor(s) will submit an introductory essay that situates the articles within the wider literature and identifies their specific overall contribution to advancing our understanding of the theme;

- The guest editor(s) are responsible for communicating with authors regarding adhering to agreed-upon timelines for submissions and revisions;
- The guest editor(s) will suggest potential reviewers for submissions and will be consulted as the articles work their way through the review and revision process;
- Individual articles are to be submitted via the Editorial Manager System indicating in the cover letter that they are to be considered as part of the special issue/special section;
- Individual submissions must adhere to all CJPS guidelines regarding such elements as length, formatting and referencing style;
- If too few articles have been accepted for publication at the conclusion of the review stage, CJPS editors reserve the right to cancel the special issue/special section and, with authors' consent, publish accepted articles as individual standalone articles instead; and
- *CJPS* editors assume final responsibility for determining the volume and issue in which the special issue/special section will appear.

Lignes directrices relatives aux numéros et sections thématiques

Pour télécharger une version PDF de ces directives, [cliquez ici].

La *RCSP* acceptera sur une base continue les propositions pour des numéros ou des sections thématiques. De temps à autre, elle publiera également des invitations à soumettre des propositions pour des numéros ou des sections thématiques.

PROPOSITIONS

La Revue accepte actuellement les contributions pour des numéros ou des sections thématiques. Les propositions doivent inclure :

- le(s) nom(s) et affiliation(s) des éditeurs invités ;
- le titre et une brève description du thème de l'ensemble d'articles proposés ;
- le nombre d'articles, en plus de l'introduction, à inclure dans le numéro ou section thématique (à noter qu'un numéro thématique comprend normalement 8 ou 9 articles de 10 000 mots alors qu'une section thématique comprend 3 à 5 articles de 10 000 mots);
- les auteurs et les titres des articles (si connus);
- si les articles sont rédigés en anglais, en français ou dans les deux langues ;
- la date prévue pour la soumission des articles ; et
- la date limite proposée pour la soumission des articles révisés.

Après un examen initial par les corédacteurs, la proposition sera examinée par l'équipe de rédaction de la *RCSP* ainsi que par tout membre du comité de rédaction qui pourrait avoir une expertise en recherche dans le domaine. Si la proposition est acceptée, tous les articles qui font partie de la proposition doivent être soumis à la *RCSP* dans l'année suivant la date d'approbation. Si cette date limite n'est pas respectée, les auteurs dont les articles faisaient partie de la soumission peuvent choisir de les faire examiner individuellement pour publication éventuelle dans la *RCSP*.

PROCÉDURES

Les procédures suivantes guideront le processus des contributions aux numéros et aux sections thématiques :

- Tous les articles qui font partie d'une collection thématique feront l'objet du processus régulier d'examen et de révision à double insu employé par la RCSP;
- L'un des rédacteurs en chef de la *RCSP* sera chargé de superviser l'ensemble des soumissions et travaillera directement avec les rédacteurs invités ;
- Le rédacteur en chef de la *RCSP* aura la responsabilité finale de toutes les décisions éditoriales relatives aux soumissions ;

- Le(s) rédacteur(s) invité(s) soumettront un essai introductif qui situe les articles dans le contexte plus large de la littérature et identifie leur contribution globale spécifique à l'avancement de notre compréhension du thème ;
- Il incombe au(x) rédacteur(s) invité(s) de communiquer avec les auteurs au sujet du respect des délais convenus pour les soumissions et les révisions ;
- Le(s) rédacteur(s) invité(s) suggéreront des examinateurs potentiels pour les soumissions et seront consultés au fur et à mesure que les articles progresseront dans le processus d'examen et de révision;
- Les articles individuels doivent être soumis par l'intermédiaire du système de gestion éditoriale en indiquant dans la lettre d'accompagnement qu'ils doivent être considérés comme faisant partie du numéro ou de la section thématique;
- Les présentations individuelles doivent respecter toutes les lignes directrices de la *RCSP* en ce qui a trait à la longueur, au formatage et au style de référence ;
- Si trop peu d'articles ont été acceptés pour publication à la fin de l'étape de révision, les rédacteurs de la RCSP se réservent le droit d'annuler le numéro ou la section thématique et, avec le consentement des auteurs, de publier plutôt les articles acceptés comme articles individuels autonomes;
- Les rédacteurs en chef de la *RCSP* assument la responsabilité finale de déterminer le volume et le numéro dans lequel paraîtra le numéro ou la section thématique.